

Directives

Mobilier Volley Games

Les directives Mobilier Volley Games s'appliquent au tournoi final de volleyball organisé par Swiss Volley.

Les Mobilier Volley Games s'adressent à tous les établissements scolaires obligatoires de Suisse et ils se déroulent sur la période d'une année scolaire.

Ils se composent de tournois organisés aux niveaux local, cantonal et national.

1. Modus

Le modus choisi pour le tournoi final est décrit ci-dessous. Il est fortement recommandé d'utiliser le même pour les tournois locaux et cantonaux, mais pas obligatoire.

1.1 Catégories

Les catégories proposées sont les suivantes :

- **Kids 3 Mix** : filles et garçons des classes 5.-6. Kl. / 7H-8H
- **Rookie 1 F** : filles des classes 7.-8. Kl. / 9H-10H
- **Rookie 1 M** : garçons des classes 7.-8. Kl. / 9H-10H

1.2 Règles de jeu

Les règles appliquées sont conformes aux systèmes de jeu publié sur le [site](#) de Swiss Volley.

Elles varient en fonction de la catégorie :

- **Kids 3 Mix** : règles de jeu de l'échelon [Kids 3](#)
Avec les différences suivantes :
 - *Durée du match* : 15 minutes
 - *Taille de l'équipe* : entre 3 et 5 joueurs/joueuses
 - *Autorisation de jouer* : élèves de 5.-6. Kl. / 7H-8H
 - *Licence* : maximum 1 joueur/joueuse licencié/e par équipe
 - *Genre* : les équipes composées de filles, de garçons ou de filles/garçons sont acceptées
 - *Modus tournoi* : variable selon le nombre d'inscriptions
- **Rookie 1 F** : règles de jeu de l'échelon [Rookie 1](#)
Avec les différences suivantes :
 - *Durée du match* : 1 set à 25 points ou 20 minutes maximum. L'échange de ballon engagé avant le coup de sifflet final est joué jusqu'au bout. Si égalité au coup de sifflet final, un point supplémentaire est joué.
 - *Taille de l'équipe* : entre 3 et 5 joueuses
 - *Autorisation de jouer* : élèves de 7.-8. Kl. / 9H-10H
 - *Licence* : maximum 1 joueuse licenciée par équipe
 - *Genre* : les équipes composées de filles sont acceptées
 - *Règles spéciales* : uniquement la règle de service et l'absence de temps morts sont appliquées

- *Modus tournoi* : variable selon le nombre d'inscriptions
- **Rookie 1 M** : règles de jeu de l'échelon [Rookie 1](#)
Avec les différences suivantes :
 - *Durée du match* : 1 set à 25 points ou 20 minutes maximum. L'échange de ballon engagé avant le coup de sifflet final est joué jusqu'au bout. Si égalité au coup de sifflet final, un point supplémentaire est joué.
 - *Taille de l'équipe* : entre 3 et 5 joueurs
 - *Autorisation de jouer* : élèves de 7.-8. Kl. / 9H-10H
 - *Licence* : maximum 1 joueur licencié par équipe
 - *Genre* : les équipes composées de garçons sont acceptées
 - *Règles spéciales* : uniquement la règle de service et l'absence de temps morts sont appliquées
 - *Modus tournoi* : variable selon le nombre d'inscriptions

1.3 Tableau récapitulatif

Catégorie	Classes	Genres	Règles de jeu*
Kids 3 Mix	5.-6. Kl. / 7H-8H	Mixte	Kids 3
Rookie 1 F	7.-8. Kl. / 9H-10H	Filles	Rookie 1
Rookie 1 M	7.-8. Kl. / 9H-10H	Garçons	Rookie 1

* avec les différences mentionnées au point 1.2

2. Conditions de participation

Le fair-play est l'un des piliers des Mobiliar Volley Games. C'est pourquoi Swiss Volley recommande que les conditions suivantes soient appliquées pour tous les tournois :

2.1 Composition des équipes et limitations

- a. Les équipes participantes doivent se composer d'élèves fréquentant la même classe.
- b. Les équipes hétérogènes issues du sport scolaire facultatif, de plusieurs classes d'une même école ou de plusieurs écoles de la même commune ne sont pas autorisées à participer.

2.2 Liste de l'équipe

- a. La liste complète de l'équipe doit être envoyée à l'organisateur 2 semaines avant le tournoi. Aucune modification de la liste de l'équipe n'est possible après remise. Les joueurs/joueuses qui ne figurent pas sur la liste de l'équipe ne sont pas autorisés à participer.
- b. Tous les participants doivent pouvoir prouver leur identité sur place au moyen d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité, passeport, carte d'étudiant-e avec photo).
- c. En remettant la liste de l'équipe signée, le/la responsable de l'équipe confirme que les règles susmentionnées ont été respectées.
- d. Le/la responsable de l'équipe doit être une personne de confiance, assumant la pleine responsabilité de l'équipe. Il/elle peut être un-e enseignant-e ou un-e responsable légal.

3. Inscription

- a. La procédure d'inscription ou de qualification peut varier en fonction du canton.
- b. Les responsables des équipes sont tenus de s'informer auprès du service cantonal responsable du sport scolaire et de consulter le [site](#) de Swiss Volley.
- c. L'inscription pour le tournoi final se fait par le biais du service cantonal responsable du sport scolaire, qui se charge de transmettre à Swiss Volley les noms des équipes qualifiées représentant le canton.
- d. En principe, il n'y a qu'une place disponible par catégorie pour chaque canton. Swiss Volley se réserve tout de même le droit de distribuer plus de places, si cela facilite l'organisation.

4. Administration

Les équipes participantes sont tenues à respecter certaines mesures d'ordre administratif.

4.1 Finances

- a. La participation au tournoi final des Mobiliar Volley Games est prise en charge par la Mobilière.
- b. Les frais de déplacement et des repas sont à la charge des équipes.

4.2 Matériel

- a. Les équipes se présentent avec des maillots de jeu uniformes et de la même couleur. Les ballons pour l'échauffement et les matchs sont fournis par la Mobilière. Merci de ne prendre aucun ballon personnel.
- b. Les joueurs/joueuses utilisent des chaussures de salle.

4.3 Assurance et responsabilité

- a. Les participants doivent être couverts par une assurance-accident et de responsabilité civile privée.
- b. En cas de vol et de dégâts matériels, Swiss Volley décline toute responsabilité.

5. Communication

- a. La communication générale des Mobiliar Volley Games est une responsabilité de Swiss Volley.
- b. Les cantons, les écoles et les équipes peuvent reprendre les contenus produits par la fédération, à condition de respecter les droits d'auteur.
- c. Des photos et/ou des vidéos seront prises pendant l'événement. Elles seront utilisées à des fins de communication interne ou externe (aussi sur Internet) et pour des reportages médiatiques. Les responsables d'équipe en informeront les tuteurs légaux des participants. Si les tuteurs légaux ne sont pas d'accord, ils sont priés d'en informer la personne responsable lors de l'inscription sur place.

6. Dispositions finales

- a. Les Mobiliar Volley Games s'inscrivent dans un projet commun soutenu par la Mobilière et mené conjointement avec trois autres fédérations de sport de salle : unihockey, handball et basketball.
- b. Les directives sont susceptibles de subir des modifications ou des adaptations d'une année scolaire à l'autre.